

N° 6544³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution
d'un Conseil économique et social**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(30.4.2013)

Par sa lettre du 18 février 2013, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis a pour objet d'adapter la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un Conseil économique et social. Il vise plus concrètement à supprimer l'article 10 de la loi du 21 mars 1966 qui prévoit que „les membres effectifs et suppléants ainsi que le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat doivent être de nationalité luxembourgeoise“.

La Chambre des Métiers n'a pas de remarques à formuler à l'égard du projet sous avis lequel trouve son approbation.

Luxembourg, le 30 avril 2013

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur Général,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

